



Plan de protection pour la séance du Conseil général du 20 septembre 2021

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour tout le monde. Il peut être retiré lors des prises de parole à la tribune
- ✓ Des masques et du désinfectant sont mis à disposition du public et des élus
- ✓ La surface du pupitre destiné aux prises de parole est désinfectée après chaque passage
- ✓ Il est demandé aux personnes présentant des symptômes du Covid de ne pas participer à la séance
- ✓ Les personnes vulnérables sont encouragées à se protéger le mieux possible, leur participation est une décision individuelle et soumise à leur responsabilité
- ✓ Les élus sont tenus d'arriver à temps afin d'éviter des encombrements à l'entrée
- ✓ Les données de contact des élus sont connues par le secrétariat, tout comme la disposition de chacun dans la salle
- ✓ Les membres du public sont tenus d'inscrire leurs coordonnées en entrant sur la galerie
- ✓ Le nombre de places pour le public est limité en fonction du respect des distances covid
- ✓ Des affiches appelant au respect des consignes de l'OFSP sont posées
- ✓ Chaque conseiller dispose d'un espace doté d'une distanciation sociale suffisante
- ✓ L'appel des conseillers généraux se fait oralement par le Président
- ✓ S'il s'avère qu'après le Conseil général une personne atteinte par le Covid était présente, il est demandé d'en informer immédiatement l'administration communale
- ✓ L'habituel verre de l'amitié de fin de séance est supprimé
- ✓ De petites bouteilles d'eau sont fournies aux élus, les boissons personnelles sont autorisées